

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiyet, Adjointe, BOUILLOT Brice, conseiller municipal

Secrétaire de séance : SINTES Christelle

Date de convocation : 4 Novembre 2022

Date d'affichage : 4 Novembre 2022

Départ de MONCEL Gwendoline à 20H55

ORDRE DU JOUR :

- Statue Monument aux morts
 - Délibération signature convention souscription avec « Patrimoine Pays de l'Ain »
- Délibération chèques cadeaux
- Délibération tarifs concessions cimetièrre
- Délibération modification du tableau des emplois permanents au 01/01/2023 :
 - Suppression poste 21H
 - Création poste 28 H
- Divers

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 29/09/2022.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

| REFERENCES DELIBERATIONS | <u>OBJETS</u> | <u>VOTES</u> |
|---|---|--|
| DELIBERATION N°D2022_11_055_STATUE MONUMENTS AUX MORTS | Signature convention souscription avec « patrimoine pays de l'Ain » en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité | Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0 |
| DELIBERATION N°D2022_11_056_BONS CADEAUX | Attribution chèque cadeaux au personnel communal | Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0 |
| DELIBERATION N°D2022_11_057_TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE | Tarifs concessions au cimetière – site cinéraire | Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0 |
| DELIBERATION N°D2022_11_058_MODIF TAB EMPL PERM | Modification du tableau des agents permanents de la commune - suppression d'un emploi d'adjoint administratif (21h)- Création d'un emploi d'adjoint administratif (28 h) pour exercer les fonctions de gestion comptable et urbanisme de la commune au 01/01/2023 | Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0 |



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiyet, Adjointe, BOUILLLOT Brice, conseiller municipal

Secrétaire de séance : SINTES Christelle

Date de convocation : 4 Novembre 2022

Date d'affichage : 4 Novembre 2022

DELIBERATION 2022_11_058_MODIF TAB EMPL PERM

MODIFICATION DU TABLEAU DES AGENTS PERMANENTS DE LA COMMUNE

SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF (21H)

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF (28 H) POUR EXERCER LES FONCTIONS DE GESTION COMPTABLE ET URBANISME DE LA COMMUNE AU 01/01/2023

Le Maire de PONT DE VEYLE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant que l'agent chargé de la gestion comptable de la commune occupe un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 21H/semaine pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune et l'urbanisme,

Compte-tenu du volume important de travail attribué à cette personne pour ce poste, il y a lieu de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour 28 H/semaine.

VU l'avis favorable du Comité Technique du CDG du 08/11/2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE à compter du 01/01/2023 :**

- la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 21 heures hebdomadaire pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune et l'urbanisme
- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 28 heures hebdomadaire pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune et l'urbanisme

Le Maire de PONT DE VEYLE,

RAPPELLE ci-après la nouvelle liste des emplois permanents à temps complet et à temps non complet modifiée par la présente délibération au 1^{ER} JANVIER 2023 :

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET (35 heures) :

- 1 secrétaire de mairie territorial exerçant les fonctions de secrétaire de communes de moins de 2 000 habitants
- Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : 3 personnes pour exercer les fonctions d'accueil du public et secrétariat
- 1 adjoint administratif principal exerçant les fonctions de régisseur de recettes et le suivi des opérations funéraires
- Cadre d'emplois des Adjoints Techniques : 4 personnes pour exercer les fonctions polyvalentes dont l'entretien des espaces verts

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- Cadre d'emplois des ATSEM : 2 personnes (32 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles,
- 1 adjoint technique (23 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments communaux,
- 1 adjoint d'animation (15 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et à la garderie scolaires,
- 1 adjoint d'animation (25H30 hebdomadaire) pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et garderie scolaire,
- 1 adjoint d'animation (27 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'encadrement des enfants à la garderie et cantine scolaire,
- 1 adjoint technique (29 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'entretien des locaux de l'Ecole maternelle, primaire, garderie, encadrement des enfants à la cantine de l'école primaire, entretien de la voirie, des salles communales et la régie de recettes afférentes
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs : 1 personne (28 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune et l'urbanisme

EMPLOIS SAISONNIERS :

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal invite le Maire à prendre les arrêtés relatifs à ces modifications pour les personnels concernés.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 15 NOV. 2022

Et publication ou notification du 15 NOV. 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS





Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 87
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, FRENDU Thomas, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiyemet, Adjointe, BOUILLLOT Brice, conseiller municipal

Secrétaire de séance : SINTES Christelle

Date de convocation : 4 Novembre 2022

Date d'affichage : 4 Novembre 2022

DELIBERATION N°D2022_11_057 TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE **TARIFS CONCESSIONS AU CIMETIERE – SITE CINERAIRE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le tarif des concessions au cimetière n'a pas été réévalué depuis Novembre 2020. Demande au Conseil Municipal de se prononcer,
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer le prix des concessions au cimetière à compter du **1^{er} Janvier 2023** ainsi que les tarifs applicables pour le site cinéraire :

| | |
|---|-----------|
| Concessions Temporaires (15 ans) concession simple | 130 Euros |
| Concessions Trentenaires concession simple | 260 Euros |

Concessions Doubles – le prix est multiplié par 2

COLOMBARIUM (concession pour une case simple)

| | |
|--------------|-----------|
| 15 ans | 530 Euros |
| 30 ans | 865 Euros |

NOMIRIS (Plaque Souvenir)

| | |
|--------------|-----------|
| 15 ans | 120 Euros |
| 30 ans | 200 Euros |

CAVEAU PROVISOIRE

| | |
|----------------------|-------------|
| Droit d'entrée | 15 Euros |
| Location | 1 Euro/jour |

| | |
|--|---------|
| Vacations funéraires dues au fonctionnaire de police, au garde champêtre ou personnel assermenté..... | 25 Euro |
|--|---------|

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **15 NOV. 2022**

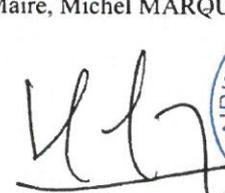
Et publication ou notification du **15 NOV. 2022**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS






Visé de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 17

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, ALEXANDRINE Aurélie, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, SINTES Christelle, REVOL Sébastien, BIGOT Elisabeth, GREZAUD Sabrina, BOUKAMIRA Dorian, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : CORLAY Kiyet, Adjointe, BOUILLOT Brice, conseiller municipal

Secrétaire de séance : SINTES Christelle

Date de convocation : 4 Novembre 2022

Date d'affichage : 4 Novembre 2022

DELIBERATION N°D 2022_11_056_BONS CADEAUX **ATTRIBUTION BONS/CHEQUES CADEAUX**

Le conseil municipal souhaite renouveler l'attribution de chèques cadeaux comme l'année précédente, à tous les agents titulaires ou non titulaires en position d'activité à la date du 10 Novembre 2022.

Les chèques cadeaux ont une durée de validité de 12 mois à compter de leur réception. Ils seront délivrés en fin d'année aux agents.

Les conditions d'attribution sont fixées comme suit, selon la composition familiale de chaque agent :

- Personne seule..... **60 €**
- Couple sans enfant **120 €**
- **+ 10 € supplémentaire par enfant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

* DECIDE l'achat de chèques cadeaux à répartir entre les agents selon la composition familiale de chaque agent comme précisé ci-dessus.

La commande sera passée auprès de l'Union Commerciale VEYL'COM.

Le montant de 2 420 euros est prévu sur la ligne budgétaire compte 6488.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

15 NOV. 2022

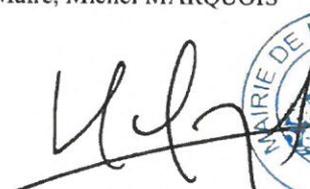
15 NOV. 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS




DIVERS

- Cérémonie Commémoration du 11 Novembre : 11H45 Monument aux morts (10H30 pour mettre les tables Luc, Aurélie, J-C, Gilbert
- Illuminations du 9 Décembre : Grande rue uniquement – 29 exposants – 9 associations et 6 commerces ouverts
Besoin d'aide pour :
 - Stand Téléthon (tombola) – 2 créneaux de 2 heures
 - Décorer la Commune, les sapins ...
 - Père Noël avec quelqu'un et conduire le piaggio
- Thomas FRENDO demande si il est possible de changer les horaires de l'éclairage des guirlandes, c'est impossible car le branchement s'effectue sur l'éclairage public
- Ponts du château : Pour informations, suite à étude de l'architecte, 381600 € TTC très cher donc on va devoir échelonner les réhabilitations des ponts avec un pont à 109 000 € HT pour 2023
Subventions DRAC : 8800 € sur le coût de l'étude jusqu'au permis de construire - Département 19000€ sur la base de 200 000 € estimé - Le démarrage des travaux était prévu avant Février 2023 mais sera reporté – Après dépôt du permis, une seconde subvention sera déposée à la DRAC et une autre sera demandée auprès de la fondation Stéphane BERN
- Vidéo Protection : Dossier bouclé – L'entreprise BABOLAT refuse de poser nos caméras sur les candélabres – Réflexion en cours – Autorisation SIEA
Subvention 19 000 € : Région } Réponse en décembre 2022
Subvention jusqu'à 30 % : Département (en attente de notification) }
- Adhésion Comité Jumelage : 50 €
- Soirée Beaujolais le Samedi 19 Novembre à 19H sous le marché couvert avec karaoké
- Vœux 2023 le Samedi 14 Janvier 2023 à 19H - salle annexe
- Repas du Vendredi 18 novembre entre élus et personnels
- Radar pédagogique + plaques et panneaux de rue seront remplacés sauf quartier du Pont Rouge car non justifié (si quelqu'un veut récupérer les anciennes plaques)
- Nouveau WC Marché couvert : Travaux en décembre – Subvention sera étudiée par la Région
- Repas CCAS : Dimanche 6 Novembre – 76 invités – très belle journée, bien organisée et très appréciée
- Poissonnerie du jeudi : Bon démarrage, satisfaisant, à suivre pour les fêtes, publicité en cours
- Fabrik 82 : 12 commerçants depuis le 01/09/2022 (La Commune de Mézériat veut mettre un espace co-working également)

FIN SEANCE : 21H10

Le Maire, Michel MARQUOIS

Secrétaire de séance :